

**BAIE
JOHAN
BEETZ**

**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-12-09-01
CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE ET LA
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, le 15 décembre 2025 :

**RÈGLEMENT 2025-12-09-01 CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE ET
LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Ce Règlement est disponible au bureau de la directrice générale, Maryse Bourque, situé au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce Règlement entre en vigueur le jour de son adoption.

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce 16 décembre 2025.


Maryse Bourque
Maryse Bourque
Directrice générale-Greffière-trésorière